Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20261005-2026_100_DLB-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 30 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Ronan DANIEL, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Mirelle SEILLER, Mme Agnès LE CORRE, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Laure Anne BURBAN, M. Erwan CALLOCH, Mme Alice BOURET, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, Mme Justine DESSEAUX, M. Eliott MAILLARD, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT, Mme Karine REBEYRAT

Absents excusés :

- M. Yannick SCANFF a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- M. Laurent LE MAUX a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- M. Julien FORTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU

Date de convocation : 24 septembre 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 30
  - Votants : 33

Madame Alice BOURET a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N°3
(2026/7/100) – SUBVENTION EN FAVEUR DE LA PROTECTION CIVILE NATIONALE
RAPPORTEUR : AGNES LE CORRE

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Au cours de l'été 2026, des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ravageant près de 115 000 hectares et nécessitant l'évacuation de nombreuses communes. Cette catastrophe, d'une ampleur historique, a engendré des conséquences humaines, sociales, environnementales et économiques majeures dans plusieurs départements touchés durant la saison estivale.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20261005-2026_100_DLB-DE

Le foyer le plus spectaculaire de l'été a été le feu de Saumos, déclaré à la mi-juillet, qui a parcouru environ 42 000 hectares entre Saumos, Le Porge, Lacanau et Lège-Cap-Ferret. Il s'agit du plus vaste incendie enregistré en France métropolitaine depuis les années 1950. Près de 140 000 personnes ont été évacuées de façon préventive en Gironde et dans les Landes. D'autres massifs ont également été touchés au cours de l'été, notamment dans le Var, la Drôme, en Corse et en forêt de Fontainebleau.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France (AMF), en partenariat avec la Protection Civile, a appelé les communes et intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la phase d'accompagnement et de reconstruction qui s'inscrira dans la durée.

Comme lors des méga-feux de 2022, la Protection Civile a été à nouveau mobilisée pour aider et soutenir les personnes déplacées, ses bénévoles intervenant directement auprès des populations sinistrées dans cette phase d'urgence, de relogement et de reconstruction.

Sensible à l'ampleur des dégâts causés par cette catastrophe exceptionnelle, la commune de Saint-Avé souhaite apporter sa contribution et son soutien aux populations impactées par le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la Protection Civile Nationale.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

VU les incendies qui ont dévasté la Gironde et les Landes durant l'été 2026,

CONSIDERANT le bilan catastrophique et les besoins d'urgence,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Finances, ressources humaines, administration générale »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1 : ALLOUE une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la Protection Civile Nationale.

Article 2 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 1er octobre 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Alice BOURET

VILLE DE SAINT-AVE 56890